

Bonjour à tous

Depuis le 1^{ere} février la Société Centrale Canine a mis en place des licences pour la pratique des différentes disciplines de travail.

Afin de participer aux épreuves et pour que les résultats des chiens soient enregistrés et validés, la licence est donc obligatoire.

- 2 types de licence peuvent être demandés :

- Licence propriétaire (sur laquelle vous indiquer les différents chiens que vous souhaitez faire concourir)
- Licence conducteur, si vous êtes amenés à conduire en épreuve des chiens dont vous n'êtes pas propriétaire.

Pour obtenir ces licences 2 possibilités :

- Par courrier je vous joins les documents à remplir et à retourner à la SCC
- Par le site de la SCC : aller sur <http://www.scc.asso.frsc>
 - Cliquer sur la case grise (4^{ème} à gauche) : Espace Licences
 - Cliquer sur la « patte » en regard de la mention « devenez licencié »
 - Choisissez dans la rubrique COMMISSION TERRIERS, TECKELS, CHIEN DE ROUGE, Conducteur ou propriétaire « en ligne » puis suivez les instructions.

La licence vous parviendra sous environ 1 semaine.

Le coût en est de 5 euros.

De nouvelles feuilles d'engagement pour les épreuves sont disponibles sur le site du club .

Si vous avez besoin d'autres renseignements, n'hésitez pas à me contacter

Brigitte Belin Bernaudin
Responsable de la Commission Travail
CFATDT
b.belinbernaudin@hotmail.fr
Tel 06 86 97 43 63